



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

I. Introduction

1. Suivant sa résolution [2098 \(2013\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité me priait de lui faire rapport sur la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région¹, le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 23 décembre 2013 ([S/2013/73](#)) et des initiatives récentes visant à restaurer la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. On y trouvera en outre l'analyse des progrès de la mise en œuvre de l'Accord-cadre stipulée aux paragraphes 4 et 5 de la résolution [2098 \(2013\)](#).

II. Faits nouveaux

A. Situation politique et sécurité

2. La période considérée aura été marquée par la persistance dans l'est de la République démocratique du Congo d'une extrême instabilité sur le plan de la sécurité, avec des attaques sporadiques de divers groupes armés. Sur le front politique, il y a eu de légers progrès dans la mise en œuvre des Déclarations de Kampala, qui avaient officiellement mis fin au conflit entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le Mouvement du 23 mars (M23). En particulier, le Président Kabila a promulgué, le 11 février, la loi d'amnistie

¹ Dans ce contexte, « la région » s'entend du territoire des signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, ainsi que le Kenya et le Soudan, qui en font partie depuis le 31 janvier 2014. De plus, quatre organisations intergouvernementales font office de garantes de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'ONU. Pour de plus amples précisions, voir [S/2013/119](#) et [S/2013/131](#), annexe.



qu'elles prévoyaient. Cette loi amnistie les faits d'insurrection, les faits de guerre et les délits politiques commis sur le territoire de la République démocratique du Congo entre le 18 février 2006 et le 20 décembre 2013, ces deux dates correspondant, respectivement, à la promulgation de la Constitution de ce pays et à l'expiration de l'ultimatum lancé par le Gouvernement aux groupes armés pour qu'ils déposent les armes. Les intéressés devront, dans les six mois de l'entrée en vigueur de la loi, s'engager par écrit devant le Ministre de la justice à ne plus commettre les actes couverts par l'amnistie. Toute violation de cet engagement exclura automatiquement son auteur du bénéfice de cette amnistie, comme de toutes celles qui pourraient être accordées dans l'avenir. En effet, dans la ligne des instruments internationaux du droit humanitaire et des droits de l'homme, cette loi écarte l'amnistie du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en violation flagrante des droits de l'homme. Par ailleurs, à sa quatrième réunion consultative, le 8 janvier, la Commission électorale nationale indépendante a adopté à l'unanimité le nouveau Code de conduite des partis politiques et des candidats. À la date du 10 février, ce code, outre sa propre signature, avait recueilli celle de 233 partis politiques.

3. À l'échelle de la région, on relève quelques faits nouveaux encourageants au cours de la période considérée. Les 14 et 15 janvier, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (ci-après « la Conférence ») a tenu son cinquième Sommet ordinaire à Luanda (Angola), sous la présidence du Président José Eduardo dos Santos (Angola), qui succédait au Président Yoweri Museveni (Ouganda). Le Sommet a passé en revue les engagements pris dans le cadre du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs (ci-après « le Pacte »), conclu en 2006, ainsi que de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (ci-après « l'Accord-cadre »). Mon Envoyée spéciale a assisté au Sommet, de même que le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Boubacar Diarra, l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour la région des Grands Lacs, Russ Feingold, et le Coordonnateur de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Koen Vervaeke.

4. Le Président dos Santos a esquissé les priorités de l'Angola pour ses deux années à la tête de la Conférence. Sur le plan politique, il s'est engagé à favoriser le dialogue entre pays de la région, à encourager la mise en œuvre du Pacte ainsi que de l'Accord-cadre et à appuyer les efforts faits pour parvenir à un règlement pacifique des conflits en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Sur le front économique, il s'est engagé à promouvoir le commerce et la diversification de l'économie régionale et à combattre la pauvreté. Sur le chapitre de la défense et la sécurité, le Président dos Santos a affirmé que l'Angola encouragerait une cogestion des frontières et améliorerait la coopération régionale sur les problèmes de sécurité, notamment pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation illicite de ressources naturelles.

5. Le Sommet avait été précédé, du 10 au 14 janvier, de plusieurs réunions des mécanismes politiques et de sécurité de la Conférence, dont une réunion des chefs des services de renseignement, une autre des chefs d'état-major des armées, une du Comité des ministres de la défense et une autre encore du Comité interministériel régional rassemblant les ministres des affaires étrangères et les coordonnateurs nationaux de la Conférence. Les ministres de la défense et ceux des affaires étrangères avaient analysé les progrès de l'application du Pacte et examiné le rapport du Mécanisme conjoint de vérification élargi sur l'évolution récente de la

situation dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que son mandat, évalué les conflits en cours au Soudan du Sud et dans la République centrafricaine et eu un échange de vues sur la possibilité de confier un rôle audit mécanisme pour suivre la situation dans les deux pays. Comme les chefs d'état-major l'avaient recommandé à la réunion qu'ils avaient tenue le 7 octobre 2013 en République-Unie de Tanzanie, ce dernier comprend désormais 33 membres, y compris des représentants de l'Afrique du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de l'Union africaine. En sa qualité de nouveau Président de la Conférence, l'Angola nommera bientôt un officier supérieur à sa tête.

6. Le Sommet s'est achevé sur l'adoption d'un ensemble de recommandations formulées par les mécanismes existants pour les questions politiques et la sécurité, dont 42 décisions concernant l'est de la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, l'Accord-cadre et le Pacte. Les principales décisions relatives à l'Accord-cadre sont les suivantes : a) une demande adressée à la MONUSCO d'intensifier ses opérations contre les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les autres groupes armés opérant dans l'est de la RDC; b) un appel aux États Membres pour qu'ils renforcent le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de centralisation du renseignement; c) l'engagement, de la part des secrétariats de la Conférence et de la SADC, de mettre en application le communiqué final du premier Sommet conjoint des deux organisations, tenu le 4 novembre 2013 à Pretoria; d) un appel à l'Union africaine et à ses partenaires pour qu'ils renforcent la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine; e) l'engagement de continuer à soutenir la médiation en cours au Soudan du Sud de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); l'appui de la Conférence à l'action menée par mon Envoyée spéciale pour tâcher de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment par l'application du Plan d'action adopté le 31 janvier par le Mécanisme régional de suivi; enfin, f) un appel aux États Membres leur demandant de respecter le Protocole de non-agression de la Conférence.

7. Autre fait important sur le plan régional, de hauts-représentants de trois États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est se sont réunis les 7 et 8 janvier à Kigali. À cette occasion, les Ministres de la défense ou de la sûreté intérieure du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda ont signé ou approuvé les documents pertinents aux fins de l'établissement d'un pacte de défense mutuelle et d'un pacte pour la paix et la sécurité mutuelles des trois pays.

B. Situation humanitaire

8. Certes, les initiatives nationales, régionales et internationales prises récemment ont aidé à réduire les conflits et la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, mais la situation humanitaire est restée précaire dans une grande partie de la région. On trouvera de plus amples précisions sur le cas de la République démocratique du Congo dans un autre rapport que je dois aussi présenter qui porte sur la MONUSCO.

C. Droits de l'homme, protection de l'enfance et violences sexuelles et sexistes

9. En s'inspirant de l'Accord-cadre, qui est axé en particulier sur la protection et l'autonomisation des femmes de la région des Grands Lacs, le Groupe de la Banque mondiale met actuellement au point à leur intention le projet régional Santé et autonomie grâce auquel elles disposeront : a) de services intégrés pour celles d'entre elles qui ont survécu à des violences sexuelles et sexistes; b) de services de soins de santé de base et de nutrition à fort impact; c) de recherches, de possibilités de mise en réseau et de partage de connaissances à travers toute la région. Ce projet, qui devrait en principe être approuvé au plus tard en juin 2014, viendra compléter les programmes nationaux et régionaux existants.

III. Mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région

A. Engagements de la République démocratique du Congo

10. Dans la période considérée, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a quelque peu progressé dans la mise en œuvre de ses engagements, ainsi que je le précise plus en détail par ailleurs, dans mon rapport sur la MONUSCO. Il n'empêche que neuf mois après sa création, l'importante institution qu'est le Mécanisme de suivi national fonctionne avec des ressources matérielles et humaines limitées et n'a pas encore adopté son plan de travail ni son règlement intérieur. Qui plus est, le Conseil consultatif, qui réunit les représentants de différents secteurs, dont les institutions publiques et la société civile, doit encore tenir sa première réunion. Néanmoins, son comité exécutif avance peu à peu dans la définition des critères qui seront à la base d'un plan d'action et des programmes prioritaires.

11. Le 13 janvier, le Coordonnateur du Comité exécutif du Mécanisme de suivi national a demandé à la MONUSCO de l'aider à organiser un atelier destiné à affiner les critères et les indicateurs applicables aux six engagements nationaux de la République démocratique du Congo au titre de l'Accord-cadre. Le 23 janvier, mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident a rencontré le Coordonnateur du Mécanisme, François Mwamba, pour voir avec lui comment organiser conjointement l'atelier envisagé. Provisoirement fixé à la fin de février, celui-ci vise à promouvoir un processus très ouvert et à jeter les bases d'un partenariat approfondi entre le Mécanisme et diverses parties prenantes, dont la communauté des donateurs que l'on connaît à Kinshasa sous le nom de Groupe de coordination des partenaires.

12. Dans l'intervalle, le 26 décembre 2013, un conseil des ministres restreint avait adopté le troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, qui se trouve actuellement sur le bureau du Président. Sous sa forme actuelle, ce plan envisage un budget de 99 574 416 dollars, qui n'est pour le moment pas financé, en vue de démobiliser un nombre de combattants estimé à 14 805 et de faire bénéficier de l'opération de réintégration quelque 24 410 personnes dans les

secteurs touchés par la guerre. Le Gouvernement a d'autre part annoncé son intention de demander à la MONUSCO son appui pour constituer un comité de pilotage aux fins de la mise en œuvre du nouveau programme.

13. À la suite de la reprise de secteurs précédemment occupés par le M23 dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a soutenu le Gouvernement dans ses efforts pour restaurer l'autorité de l'État, notamment en l'aidant à déployer des acteurs étatiques dans ces secteurs pour les empêcher de retomber dans le conflit. Dans le cadre de cette opération, 950 éléments de la Police nationale congolaise et des ministères provinciaux se sont déjà redéployés à Rutshuru et Kiwanja.

14. La MONUSCO et ses partenaires internationaux ont aussi continué à encourager le Gouvernement de la République démocratique du Congo à adopter un plan de réforme de l'armée et à définir une stratégie de défense nationale. Poursuivant ses efforts pour renforcer les capacités des forces armées, la MONUSCO a déployé des instructeurs militaires au Centre de formation tactique de Kisangani. Des brigades de la Mission ont également fourni des unités d'encadrement et de formation aux Forces armées de la République populaire démocratique du Congo au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans le district d'Ituri de la province Orientale. Les FARDC ayant tardé à désigner les unités appelées à bénéficier de cette formation, il n'a pas été possible d'aller plus loin, ni de procéder à l'agrément de leurs unités d'intervention rapide avant la fin de la période considérée.

15. Dans son discours à la nation du 31 décembre 2013, le Président Joseph Kabila a insisté sur la nécessité d'accélérer le processus de décentralisation, et notamment la mise en place progressive des nouvelles provinces, la dévolution des services financiers de l'administration centrale à celles des provinces et la prompte mise sur pied de la Caisse nationale de péréquation.

16. Le 26 décembre 2013, le Comité de suivi des concertations nationales, coprésidé par le Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, et par celui du Sénat, Léon Kengo, adoptait son règlement intérieur et arrêtait ses priorités. Composé de parlementaires et de représentants d'organisations de la société civile, ce comité est censé suivre la mise en pratique des recommandations des concertations nationales. En même temps que mon Envoyée spéciale et d'autres partenaires, la MONUSCO a constamment souligné qu'il fallait aligner les fonctions et activités du Mécanisme de suivi national sur celles du Comité de suivi des concertations nationales.

B. Engagements de la région et mise au point de critères et d'un plan d'action

17. Suivant les recommandations du colloque technique de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs consacré en juin 2013 au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et le Plan d'action approuvé le 31 janvier 2014 par le Mécanisme de suivi régional, le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUSCO ont procédé à des consultations sous forme de réunions de travail au sujet d'un mécanisme régional de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation. Il faut de toute urgence offrir des solutions de rechange viables et attrayantes aux anciens combattants du M23 qui se trouvent en Ouganda et au Rwanda. À cet effet, la

MONUSCO s'est rendue à la fin de janvier en Ouganda, où elle a pris note des mesures que le Comité international de la Croix-Rouge et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) appliquaient pour rapatrier en République démocratique du Congo et au Rwanda les enfants isolés du M23. D'après les indications des autorités ougandaises, les Forces de défense populaires de l'Ouganda avaient, entre le 10 et le 16 décembre 2013, désarmé et regroupé 1 325 anciens combattants du M23 à Kasese (Ouganda). Parmi eux, il y avait 117 femmes adultes et 134 enfants. La délégation de la MONUSCO a aussi évoqué la mise en place, au niveau des relations de travail, d'un mécanisme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation qui associerait la République démocratique du Congo, l'Ouganda et l'ONU.

18. À sa cinquième réunion, tenue les 7 et 8 janvier à Nairobi sous les auspices des Nations Unies et de l'Union africaine, le Comité de l'appui technique du Mécanisme de suivi régional a mis la dernière main au projet de plan d'action pour la mise en œuvre des engagements régionaux. Ce plan définit 15 priorités correspondant aux sept engagements que les gouvernements de la région doivent mettre à exécution en 2014. C'est un document évolutif qui sera mis à jour en fonction des besoins, mais, dans un premier temps, son application s'inscrit dans le cadre d'une année à compter de son adoption. Les membres du Comité ont aussi décidé d'en suivre le déroulement, avec le concours technique du Bureau de mon Envoyée spéciale, en reportant à la prochaine réunion du Comité l'étude du coût de cette décision et de ses conséquences du point de vue du financement.

19. Le 31 janvier, le Mécanisme de suivi régional a tenu sa troisième réunion à Addis-Abeba, en marge du vingt-deuxième Sommet de l'Union africaine, sous la présidence conjointe d'Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, et de Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'ONU. Y assistaient mon Envoyée spéciale, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, d'autres hauts fonctionnaires d'organisations régionales et internationales ainsi que des représentants du Conseil de sécurité.

20. Après avoir examiné un an ou presque après sa signature, les progrès de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les dirigeants du Mécanisme ont approuvé le Plan d'action pour la mise en œuvre des engagements régionaux et accueilli deux nouveaux signataires, le Kenya et le Soudan. Ils ont aussi souscrit à l'initiative prise par mon Envoyée spéciale d'organiser avec la Conférence, avant la fin de l'année, un forum sur les investissements du secteur privé. Par ailleurs, ils ont salué le lancement du Programme des femmes des Grands Lacs en faveur de l'Accord-cadre. Le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, a exhorté les signataires à demeurer fermes dans leurs engagements, en soulignant qu'une stratégie globale s'imposait pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et favoriser le dialogue dans la région.

21. Dans le communiqué final de la réunion, les participants au Mécanisme redisent leur attachement à l'Accord-cadre et appellent à la mise en application immédiate du Plan d'action. Ils demandent au Comité de l'appui technique de leur présenter à leur prochaine réunion, par l'entremise de mon Envoyée spéciale et du Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, un rapport d'étape sur sa mise en œuvre. De plus, ils demandent à mon Envoyée spéciale de consulter les signataires sur les moyens d'entretenir le dialogue entre les dirigeants de la région.

22. En outre, les participants au Mécanisme demandent instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'étendre son autorité sur tous les secteurs et de renforcer ses institutions sécuritaires et judiciaires. Ils encouragent les pays de la région à neutraliser les groupes armés illégaux, à s'opposer à l'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violences sexuelles liées au conflit commis en violation flagrante des droits de l'homme. Ils pressent d'ailleurs les gouvernements de prendre les mesures voulues à l'encontre des personnes tombant sous le coup du régime de sanctions de l'ONU.

C. Engagements internationaux

23. Durant la période considérée, mon Envoyée spéciale a poursuivi son étroite coopération avec l'Équipe des envoyés et le Groupe international de contact sur la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec les présidents respectifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En particulier, son bureau a directement collaboré avec les membres du Groupe de contact pour mettre définitivement au point les critères à retenir pour l'exécution des engagements internationaux figurant dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

24. Suivant les conclusions du séjour que j'avais fait en mai de l'an dernier dans la région des Grands Lacs avec le Président de la Banque mondiale, Jim Kim, mon Envoyée spéciale a approfondi la coopération avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est ainsi que son bureau est intervenu en partenariat avec les sièges respectifs et les bureaux de pays compétents de ces deux organisations, afin de veiller à ce que les activités économiques prévues par le Plan d'action viennent compléter les résultats de la réunion sur des « approches régionales du développement dans les pays des Grands Lacs », coorganisée en juillet 2013 par la Banque mondiale, l'ONU et la Commission de l'Union africaine.

25. Devant la pressante nécessité de réformer le secteur du relèvement local et de le relier au développement local dans la région des Grands Lacs, le PNUD a accueilli le 17 février à Bujumbura un atelier de trois jours. Les représentants des gouvernements de la région, de l'industrie, de la société, du monde universitaire et de la communauté internationale des donateurs ont ainsi eu l'occasion de discuter des chances et des défis que comporte le relèvement des communautés locales de la région et de voir comment celui-ci, s'il est réalisé de manière responsable, peut contribuer à la croissance économique, à la protection de l'environnement et à la justice sociale au niveau local. Cet atelier était destiné à stimuler la réflexion et la discussion sur des pratiques viables en la matière, à faciliter la constitution de réseaux et à déboucher sur un large consensus en faveur de démarches permettant de relier le relèvement au développement à l'échelon local.

IV. Activités de mon Envoyée spéciale

26. Mon Envoyée spéciale a poursuivi son dialogue avec les dirigeants régionaux, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations de la société civile pour veiller à ce que le plus large éventail possible d'acteurs restent déterminés à mettre en œuvre l'Accord-cadre. Elle a également lancé un certain nombre

d'initiatives procédant de son programme en six points, que j'ai présenté dans mon précédent rapport (S/2013/773, par. 24).

27. Après la signature des déclarations et du communiqué issus du Dialogue de Kampala, mon Envoyée spéciale est restée en contact permanent avec les dirigeants régionaux pour insister sur la mise en œuvre rapide des engagements pris par les parties, à commencer par l'adoption d'une loi d'amnistie en République démocratique du Congo. Comme on l'a indiqué plus haut dans le présent rapport (par. 2), cette loi importante a été promulguée. Mon Envoyée spéciale a également demandé la mise en œuvre d'un programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réintégration en République démocratique du Congo pour permettre le rapatriement des ex-combattants du M23 de nationalité congolaise qui se trouvent au Rwanda et en Ouganda.

28. Du 11 au 13 janvier, mon Envoyée spéciale, Mary Robinson, s'est rendue à Kinshasa pour évaluer et faciliter les progrès dans la mise en œuvre des engagements nationaux pris par le Gouvernement congolais. Elle s'est entretenue avec le Président Kabila, d'autres représentants de l'État et des donateurs. Lors de ses entretiens avec les représentants de l'État, elle a insisté pour que les textes issus du Dialogue de Kampala soient rapidement mis en œuvre, souligné qu'il fallait renforcer le Mécanisme de suivi national et proposé une feuille de route pour élargir la réconciliation nationale dans le prolongement des concertations nationales. Par suite, le Gouvernement congolais s'est redit prêt à mettre en œuvre ses engagements nationaux. Mon Envoyée spéciale a fait le point avec les donateurs sur les activités relatives aux engagements régionaux et au plan d'action qui sont actuellement menées. Elle a également pris acte des efforts déployés par les partenaires internationaux pour coordonner l'appui apporté à l'Accord-cadre.

29. Mon Envoyée spéciale est retournée à Kinshasa les 12 et 13 février pour discuter des résultats de la dernière réunion du Mécanisme de suivi régional et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre depuis sa dernière visite. Elle a rencontré le Président Kabila et le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda. Elle s'est également entretenue avec le Coordonnateur du Mécanisme de suivi national, qui a fait le point sur la définition des critères de mise en œuvre des engagements nationaux. Elle a profité de sa présence en République démocratique du Congo pour aller à la rencontre de la communauté des donateurs, notamment le Comité exécutif du Groupe de coordination des partenaires. Avec mon Représentant spécial, Martin Kobler, elle a rencontré des représentants diplomatiques des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et a eu des entretiens avec le Coordonnateur principal pour la région des Grands Lacs de l'Union européenne, Koen Vervaeke.

30. Après Kinshasa, mon Envoyée spéciale s'est rendue à Luanda pour une visite de trois jours, à l'occasion de laquelle elle s'est entretenue avec le Président dos Santos ainsi qu'avec les Ministres des affaires étrangères, de la défense et de l'économie. Au cours de son entretien avec le Président angolais le 18 février, elle l'a félicité de l'action qu'il mène depuis son arrivée à la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle l'a également encouragé à poursuivre le dialogue sur les questions délicates qu'il a ouvert lors du cinquième sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenu à Luanda. Le Président dos Santos a informé mon Envoyée spéciale des priorités que ses homologues et lui avaient arrêtées au cours de la

réunion à huis clos qu'il a organisée mi-janvier en marge du sommet, à savoir : a) le rapatriement des éléments du M23 dans le cadre des déclarations de Kampala; b) les opérations contre les Forces démocratiques alliées; c) les opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Il a également indiqué qu'il se concentrerait sur la promotion d'un dialogue politique soutenu entre les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Enfin, il s'est félicité du projet envisagé par mon Envoyée spéciale de tenir une conférence sur l'investissement du secteur privé en juin à la suite des consultations régionales organisées en mai par l'Angola.

31. Pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance dans la région, mon Envoyée spéciale a pris des mesures pour engager un dialogue politique de haut niveau sur les questions complexes soulevées par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elle a fait connaître sa proposition aux dirigeants de la région au dernier sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenu à Luanda. À sa troisième réunion, le 31 janvier, le Mécanisme de suivi régional a examiné cette proposition et entrepris de soutenir un dialogue politique large sur les questions d'intérêt commun.

32. Fidèle à sa volonté d'associer la base à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, mon Envoyée spéciale a profité de sa présence à Addis-Abeba à l'occasion de la troisième réunion du Mécanisme de suivi régional pour aller à la rencontre des organisations de la société civile. Le 28 janvier, elle a lancé la Plateforme des femmes de la région des Grands Lacs pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, avec le concours du Fonds mondial pour les femmes. La cérémonie a réuni plus de 100 participants représentant des gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, la société civile, des fondations et des associations de femmes. Cette plateforme a pour vocation de soutenir la participation active des femmes à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de bien faire entendre la voix et les aspirations des femmes dans toute la région, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

33. Les participants à la cérémonie de lancement ont convenu que la Plateforme des femmes devait : a) prendre des dispositions concrètes pour améliorer la vie des filles et des femmes de la région; b) veiller à ce que les filles et les femmes soient au cœur des efforts menés pour amener la paix, la sécurité et le développement dans la région; c) collaborer avec les autres mécanismes nationaux et régionaux, en particulier le Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs; d) définir des indicateurs mesurables destinés à évaluer son action.

34. Au cours des trois prochaines années, l'action de la Plateforme s'articulera autour de quatre grands axes : a) verser des subventions aux associations de défense des droits des femmes; b) réunir les bénéficiaires des subventions pour définir une action commune et partager les connaissances; c) faire connaître le travail accompli par les associations de femmes; d) agir pour mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des associations de femmes et des structures locales. La Plateforme apportera également un appui technique aux associations de femmes intervenant dans les quatre domaines suivants : a) le suivi et la défense de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ainsi que des plans d'action régionaux et nationaux en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; b) la lutte contre les violences liées au conflit commises contre des femmes et le soutien aux victimes;

c) l'amélioration du développement et des conditions d'existence des femmes; d) la promotion de l'accès à des énergies propres au niveau local.

35. Avant le lancement de la Plateforme des femmes, mon Envoyée spéciale a participé à un dialogue consultatif avec les organisations de la société civile organisé par OXFAM International le 27 janvier. Cette manifestation a regroupé quelque 55 représentants d'organisations internationales, régionales, nationales et locales intervenant en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Ce dialogue a donné l'occasion d'examiner les rôles et les attributions de la société civile dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Soulignant que la société civile est là pour rappeler les gouvernements à leurs engagements, mon Envoyée spéciale a invité les organisations de la société civile à aider à faire connaître ces engagements et à suivre l'évolution de leur mise en œuvre. Elle a réaffirmé sa volonté d'associer la base et sa détermination à consulter les associations de la société civile. À cette fin, elle a proposé que l'organisation de dialogues consultatifs sur l'Accord-cadre avec les organisations non gouvernementales et autres acteurs non étatiques devienne une pratique régulière en marge des sommets de l'Union africaine.

V. Observations et recommandations

36. Lorsque l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a été signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba, l'état de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Les tensions allaient à nouveau croissant entre les pays de la région. Un an après la signature de l'Accord-cadre, la situation sur le terrain reste certes délicate mais s'est notablement améliorée à la faveur d'un certain nombre d'efforts concertés aux niveaux national, régional et international. Sur le plan militaire, du fait de la fin de la rébellion du M23 et de la conclusion du Dialogue de Kampala, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est désormais en mesure de reprendre le contrôle des territoires tenus jusque-là par le M23 et a commencé à engager de nouvelles opérations contre les groupes armés étrangers opérant dans l'est du pays, notamment les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces nationales de libération. La défaite du M23 a par ailleurs entraîné la reddition spontanée d'éléments d'autres groupes armés, ce qui appelle la mise en place de programmes efficaces de démobilisation, de désarmement et de réintégration aux niveaux tant national que régional.

37. Sur le plan politique, les signataires de l'Accord-cadre ont pris des mesures décisives pour mettre en place les moyens et mécanismes nécessaires à la bonne mise en œuvre des engagements souscrits. Au niveau national, en République démocratique du Congo, le Président Kabila a créé le Mécanisme de suivi national chargé de contrôler la mise en œuvre des engagements nationaux. Il a également ouvert les concertations nationales, qui associent la majorité des partis politiques. Il a aussi institué un comité national de suivi, coprésidé par les présidents des deux chambres du parlement, chargé d'assurer le suivi de l'application des réformes issues des recommandations des concertations.

38. Au niveau régional, les pays signataires de l'Accord-cadre se sont davantage investis dans la recherche de solutions au conflit qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'amélioration des relations dans la

région. Le Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a joué un rôle décisif dans ce domaine en facilitant le règlement du conflit entre le Gouvernement congolais et le M23 dans le cadre du Dialogue de Kampala. Par ailleurs, les interactions fréquentes entre les principaux représentants des chefs d'État et de gouvernement au sein du Comité d'appui technique, avec le concours de mon Envoyée spéciale, ont offert un espace utile de dialogue, de consensus et de confiance dans le cadre de l'élaboration des critères régionaux, qui ont été adoptés en septembre dernier, et du plan d'action pour la mise en œuvre des engagements régionaux, qui a été approuvé au cours de la troisième réunion du Mécanisme de suivi régional tenue à Addis-Abeba, le 31 janvier 2014.

39. Les dirigeants de la région se sont également montrés résolus à promouvoir le resserrement de la coopération régionale en organisant un sommet conjoint Conférence internationale sur la région des Grands Lacs-Communauté de développement de l'Afrique australe, à l'occasion duquel les discussions ont porté sur la paix et la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région. La décision prise à ce sommet d'organiser des sommets annuels conjoints et de réunir les ministres des affaires étrangères tous les six mois montre qu'il existe dans la région une volonté politique grandissante de tirer parti des synergies dans la réalisation des objectifs communs.

40. Par ailleurs, il demeure essentiel que le message et l'action des partenaires internationaux soient cohérents et concertés pour appuyer ces évolutions positives. Comme je l'ai indiqué dans les rapports précédents, je me félicite que la communauté internationale reste déterminée à œuvrer, aux côtés de mon Envoyée spéciale, en faveur de l'Accord-cadre, notamment par l'action concertée de l'Équipe d'envoyés spéciaux, et je me réjouis également de la participation de plusieurs partenaires aux niveaux local et régional. Je félicite les dirigeants de la région, leurs représentants au Comité d'appui technique, les Secrétaires exécutifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que les partenaires internationaux, de tout ce qu'ils ont fait en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre au cours de l'année écoulée.

41. Si toutes ces mesures importantes ont contribué à poser les bases de la paix et de la sécurité, la tâche restant à accomplir pour atteindre les grands objectifs de l'Accord-cadre et remédier aux causes profondes du conflit dans la région des Grands Lacs demeure cependant immense. La République démocratique du Congo et la région connaissent encore un certain nombre de problèmes qui, s'ils ne sont pas réglés, pourraient ébranler les acquis obtenus jusqu'à présent.

42. Je suis particulièrement préoccupé par la série d'attaques armées perpétrées à Kinshasa, à Lubumbashi et Kindu le 30 décembre. Je déplore également que de nombreuses personnes soient mortes dans les opérations menées par les forces de sécurité par la suite. Ces attaques viennent montrer que le chemin de la cohésion nationale et de la réconciliation reste semé d'embûches malgré les efforts encourageants déployés par le Gouvernement. Le manque de moyens opérationnels du Mécanisme de suivi national, les retards intervenus dans l'application des recommandations issues des concertations nationales ainsi que l'absence de feuille de route harmonisée pour la mise en œuvre des réformes nationales sont autant de problèmes très préoccupants qui doivent être réglés au plus vite. La mise en œuvre

des principaux points convenus dans le cadre du Dialogue de Kampala exige également une attention urgente et immédiate, tout comme la prise des mesures d'application de la loi d'amnistie récemment promulguée par le Président Joseph Kabila.

43. Tout en étant conscient de la complexité et de la délicatesse des enjeux, j'encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord-cadre, des recommandations issues des concertations nationales ainsi que des déclarations issues du Dialogue de Kampala. J'engage également le Gouvernement à obtenir le soutien des partenaires internationaux pour la réforme du secteur de la sécurité, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les élections. L'établissement d'un dialogue constructif avec les pays voisins de la République démocratique du Congo serait également décisif pour accélérer le rapatriement des ex-combattants du M23 qui se trouvent en Ouganda et au Rwanda. Mon Envoyée spéciale, Mary Robinson, et mon Représentant spécial, Martin Kobler, se tiennent à la disposition du Gouvernement congolais pour l'aider dans cette entreprise.

44. Avec l'adoption des critères et du plan d'action régionaux, la région dispose désormais des moyens de guider la mise en œuvre de ses engagements et de mesurer les progrès réalisés. J'engage les pays signataires de l'Accord-cadre à prendre des mesures concrètes pour avancer dans son application. Dans le prolongement du communiqué publié à l'issue de la dernière réunion du Mécanisme de suivi régional, j'appelle les pays de la région à coopérer, à prendre les dispositions nécessaires pour neutraliser les groupes armés illégaux et lutter contre l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des violences sexuelles liées au conflit et autres violations flagrantes du droit international des droits de l'homme, et à prendre les mesures qui s'imposent contre les personnes visées par le régime des sanctions des Nations Unies.

45. Je suis préoccupé par les informations selon lesquelles les forces armées et les groupes armés illégaux continueraient de commettre des violences, notamment sexuelles, dans l'est de la République démocratique du Congo et ailleurs dans la région, comme en République centrafricaine et au Soudan du Sud. J'exhorte toutes les parties signataires de l'Accord-cadre à mettre pleinement en œuvre leurs engagements et leur rappelle notamment qu'elles se sont engagées à combattre l'impunité des crimes graves et qu'elles ont l'obligation de ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression. Je demande instamment aux chefs d'État de la région de régler de toute urgence la question de la coopération judiciaire et de la responsabilité et de veiller à ce que les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes odieux et des violations graves des droits de l'homme répondent de leurs actes.

46. La question du retour des réfugiés et des déplacés demeure un problème humanitaire majeur et un facteur de conflictualité dans la région. Par conséquent, tout doit être fait pour trouver des solutions durables par une action coordonnée aux niveaux national, régional et international. Mon Envoyée spéciale continuera de coopérer avec les organismes de protection compétents dans ce domaine. J'exhorte les gouvernements de la région à intensifier leur collaboration sur la question des réfugiés dans le cadre d'accords tripartites, tout en gardant à l'esprit les obligations

que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme leur imposent.

47. À ce sujet, je voudrais féliciter le Président angolais dos Santos qui, dès que son pays a pris la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a pris l'initiative de convaincre ses homologues de régler des questions de paix et de sécurité délicates, comme en témoigne le récent sommet de la Conférence tenu à Luanda. Je me félicite que l'Angola renouvelle son engagement dans la région des Grands Lacs et encourage le Président angolais et son gouvernement à coopérer étroitement avec mon Envoyée spéciale, qui a déjà proposé de collaborer avec les dirigeants de la région pour soutenir un large dialogue politique sur les problèmes difficiles qui sont susceptibles de faire obstacle à la bonne mise en œuvre de l'Accord-cadre.

48. Dans la continuité de l'action menée l'année dernière, mon Envoyée spéciale continuera de piloter la promotion de la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre, conformément au plan d'action et à son programme en six points que j'ai présenté dans mon dernier rapport. Plus précisément, au cours des prochains mois, elle articulera son action sur les axes suivants : appuyer le dialogue sur les questions régionales délicates, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda et le rapatriement des ex-combattants du M23 qui se trouvent dans les pays voisins, en étroite collaboration avec la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs; encourager la Conférence internationale à collaborer étroitement avec le Mécanisme de suivi national au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des déclarations de Kampala; mobiliser les principaux pays de la région et les partenaires internationaux pour renforcer les moyens du Mécanisme conjoint de vérification élargi afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat d'enquête et de surveillance; organiser une conférence sur l'investissement du secteur privé pour promouvoir les piliers économique et social de l'Accord-cadre; collaborer avec les organisations de la société civile, les gouvernements et les donateurs pour rendre opérationnelle la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre, en vue de renforcer la participation de la base et de tirer parti de l'immense potentiel de cette démarche; mobiliser aux niveaux international et régional en vue de mettre en place un centre régional de formation sur les violences sexuelles et sexistes.

49. Il convient de souligner toutefois que cette action ne portera ses fruits que si les signataires et les garants de l'Accord-cadre restent déterminés à réaliser les buts fixés il y a un an. Je souhaite remercier, mon Envoyée spéciale, Mary Robinson, et mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Martin Kobler, ainsi que l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales présent dans la région, du travail qu'ils font dans des conditions difficiles et complexes. J'exhorte les membres du Conseil de sécurité et les autres partenaires internationaux à continuer de prêter leur concours à mon Envoyée spéciale et à mon Représentant spécial afin de permettre la bonne mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.